



DECLARATION DE LA FSU CSA ACADEMIQUE DU 10 JANVIER 2023

Suite aux résultats des élections professionnelles, nous tenions à remercier toutes les électrices et les électeurs qui ont permis de confirmer la FSU en tant que première organisation syndicale dans l'Éducation. Malgré tous les obstacles techniques liés à ce vote qui se traduisent par une légère baisse du taux de participation, nos professions ont largement exprimé leur volonté de donner toute leur légitimité aux élus que nous sommes. Par leur vote les personnels disent clairement que l'entreprise de délégitimation des représentants des personnels, par le biais de la Loi de Transformation de la Fonction publique mais aussi par l'obstruction systématique au dialogue social au niveau ministériel qui a marqué ce dernier mandat, est un échec. Les personnels de l'éducation nationale veulent des représentants des personnels, ils veulent être défendus dans les CAP, ils veulent que leurs voix soient prises en compte dans les CSA, ils réclament de la transparence, du contrôle et de l'égalité de traitement. Restaurer la confiance altérée entre les personnels et leur administration suppose de redonner aux CAP leurs compétences, de faire vivre un débat sincère et constructif dans les nouveaux CSA, de donner aux nouvelles FS-SSCT des prérogatives et des moyens d'agir à la hauteur des enjeux en matière de condition de travail et de santé.

A l'heure où l'épuisement touche l'ensemble de nos professions, le gouvernement s'apprête à annoncer un recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ou 65 ans, avec des « pseudo » mesures qui « devraient permettre », selon le ministre de la fonction publique, une compensation de ce recul comme la retraite progressive mais dont le dispositif fera perdre des droits à la retraite aux collègues qui le choisiront. Les français rejettent fortement ce recul historique ! Des annonces doivent être faites aujourd'hui même ; la FSU répondra présente aux côtés des autres organisations syndicales pour revendiquer un droit à la retraite avec 37,5 années de cotisations, dès l'âge de 60 ans, et le maintien des calculs des pensions des agent-es de la fonction publique sur les 6 derniers mois !

Concernant l'Éducation Nationale, la France détient un palmarès qui n'a rien d'enviable....Celui du record du nombre d'élèves par classe en école primaire et au collège... Au moment même où le Ministre fait des annonces des plus déconcertantes sur le collège, il serait temps que les gouvernements aient un peu d'ambition pour notre système éducatif : moins d'élèves par classe devrait être l'objectif essentiel pour pallier aux difficultés de nos élèves et non des mesures cosmétiques annoncées sur la classe de 6ème qui sont en plus très éloignées des réalités possibles du terrain !

Pire, le ministère s'apprête à supprimer près de 1200 ETP dans le 1ER degré et près de 500 ETP dans le 2nd degré. Dans notre académie, cela se traduit par une perte de 81ETP dans le 1^{er} degré et un solde nul dans le 2nd degré alors qu'un lycée ouvre dans l'académie, que les besoins pour les élèves allophones sont criants et que les effectifs sont déjà bien chargés.

Concernant l'ouverture du lycée Joséphine Baker à Hanches, celle-ci se fait sans création de poste enseignants et seulement avec 2 créations de postes administratifs et de CPE.

Comment peut-on ouvrir un établissement avec presque uniquement des redéploiement de postes ? Les collègues enseignants, administratifs et techniques et agents régions nommés au 1er septembre 2023, risquent d'avoir des conditions de travail bien difficiles dans cet établissement à la rentrée.

Comment celui-ci peut être opérationnel au 1^{er} septembre ? Les collègues administratifs et techniques en particulier, devront se couper en deux, préparer la rentrée dans leur ancien établissement jusqu'au 31 août et ensuite préparer celle de Hanches....

Nous ne souhaitons pas que cette situation se répète avec l'ouverture prochaine du lycée de Chateauneuf-sur-Loire. Il serait de bon augure que la région et le rectorat anticipent mieux l'ouverture de ce prochain établissement, en associant davantage les personnels concernés (administratif, techniques et enseignants).

De l'ambition, il en faudrait également pour les salaires des personnels de l'Education Nationale, mais aussi pour tous les agent-es de la fonction publique. Les personnels sont fatigués, usés par les classes surchargées et les injonctions ministérielles. Les conditions de travail se détériorent à tous les niveaux et génèrent de la souffrance. L'annonce d'un cumul d'activité possible pour conduire des bus est un signe de mépris supplémentaire. Les personnels ont besoin de confiance et de reconnaissance. Ce n'est pas en créant un climat de concurrence comme prévu par le PACTE, ni de « travailler plus, pour gagner plus », en attribuant des primes inégales entre les agents, que les collectifs de travail gagneront en sérénité et en efficacité. La FSU rappelle avec force la nécessité d'une revalorisation immédiate d'un minima de 10 % et sans contrepartie.

Concernant la voie professionnelle, les mobilisations des personnels, lors des journées des 18 octobre et 17 novembre derniers, ont bloqué le projet de réforme que le président Macron voulait imposer dès la rentrée 2023. Mais ce recul ne signifie cependant pas que sa ministre déléguée, Carole Grandjean, ait renoncé. Bien au contraire. Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement, via des expérimentations dans certains lycées. Le projet de réforme des lycées pros imposé de manière brutale ou plus insidieuse, reste un projet dévastateur pour l'avenir des jeunes, les PLP et l'ensemble de la société.

Aussi, nous voulons faire de ce CSA un véritable lieu de dialogue constructif et non une simple chambre d'enregistrement.

Sur tous les sujets évoqués précédemment comme sur ceux de la santé au travail, de l'égalité professionnelle...la FSU œuvrera au quotidien, dans les instances et dans les mobilisations.